



## Délais pour répondre à cassation

-----  
Par GeorgesG

Bonjour, ma première question: Est-il obligatoire d'être représenté devant la cour de cassation en temps que défendeur ?

Ma deuxième question: De combien de temps dispose une personne physique pour notifier un mémoire en défense en cassation si cette personne demeure à l'étranger en dehors des Dom-Tom, et quel serait les délais si elle choisissait de prendre le même avocat au Conseil qu'un autre défendeur vivant en France.

Merci,

-----  
Par Henriri

Hello !

Oui en cassation il est obligatoire d'avoir un avocat ("aux conseils") et la défense dispose de deux mois pour produire un mémoire de défense :

[url=https://www.courdecassation.fr/la-cour/les-procedures-devant-la-cour-de-cassation/le-pourvoi-en-cassation]https://www.courdecassation.fr/la-cour/les-procedures-devant-la-cour-de-cassation/le-pourvoi-en-cassation[/url]

A+